



JEUNES, BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER

VOUS AVEZ - DE 30 ANS, VOUS ÊTES ALTERNANT(E)
OU JEUNE SALARIÉ(E) DE L'ENTREPRISE :

JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT



Action Logement facilite mon entrée dans les lieux en **se portant garant auprès de mon propriétaire.**

Avec la garantie Visale, plus besoin de la caution de mes parents.



Visale, un service en ligne, simple, rapide et 100 % gratuit !

JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER



Action Logement me propose **un large choix de locations adaptées à ma situation** : logement social, intermédiaire ou privé, résidences temporaires⁽¹⁾, colocation, etc.

JE FINANCE MA CAUTION



Action Logement **avance mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'AVANCE LOCA-PASS®.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

(1) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.
(2) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AVANCE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

CONTACTEZ-NOUS

JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL



Action Logement **simplifie ma mobilité : financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix⁽²⁾, prêt à taux avantageux pour faciliter mon installation et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.



Une subvention de 1 000 € pour me rapprocher de mon emploi et faciliter ainsi ma mobilité.

JE RÉDUIS MON LOYER



Si je suis alternant, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'AIDE MOBILI-JEUNE®.

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Je découvre en quelques clics toutes les aides dédiées aux jeunes qui vont me simplifier la vie !
Logement, restauration, transport...

Je me connecte sur
alternant.actionlogement.fr

actionlogement.fr

ActionLogement